
Complément de cours

DÉNOMBREMENT

Applications strictement croissantes entre $\llbracket 1, n \rrbracket$ et $\llbracket 1, p \rrbracket$

Nous allons établir le résultat suivant :

Théorème. Soient $n, p \in \mathbb{N}^*$ deux entiers strictement positifs.

Le nombre d'applications strictement croissantes de $\llbracket 1, n \rrbracket$ vers $\llbracket 1, p \rrbracket$ vaut $\binom{p}{n}$.

Remarque. Une applications strictement croissante est injective. En particulier, pour une telle application f , on a $\text{Card}(\text{Im } f) = n$. D'autre part, puisque $\text{Im } f \subset \llbracket 1, p \rrbracket$, on a $n \leq p$. Ainsi, si $n > p$, il n'y a pas d'application strictement croissante de $\llbracket 1, n \rrbracket$ vers $\llbracket 1, p \rrbracket$, ce que l'on retrouve bien dans le théorème puisqu'alors $\binom{p}{n} = 0$.

Preuve n° 1, par dénombrement direct

Soit $f : \llbracket 1, n \rrbracket \rightarrow \llbracket 1, p \rrbracket$ une application strictement croissante. Alors f est nécessairement injective. Pour construire f , il faut déjà se donner une telle injection (A_p^n choix). Parmi toutes ces injections, un certain nombre ont la même image $\text{Im } f = \{f(1), \dots, f(n)\}$: il y en a $n!$ pour chaque image différente (c'est le nombre de façons de permuter les n éléments de $\text{Im } f$). Or parmi $n!$ injections de même image, une seule est strictement croissante. Le nombre d'applications strictement croissantes de $\llbracket 1, n \rrbracket$ vers $\llbracket 1, p \rrbracket$ vaut donc $\frac{A_p^n}{n!} = \binom{p}{n}$.

Explication : On a regroupé les injections de $\llbracket 1, n \rrbracket$ vers $\llbracket 1, p \rrbracket$ en paquets disjoints de cardinal $n!$, suivant leur image $\text{Im } f$ (il s'agit d'une partition de l'ensemble des injections). Il y a donc $\frac{A_p^n}{n!} = \binom{p}{n}$ tels paquets. Dans chaque paquet, il y a une et une seule application strictement croissante. Il y a donc $\binom{p}{n}$ telles applications en tout. ■

Preuve n° 2, « bijective »

Soit $\mathcal{P}_n(\llbracket 1, p \rrbracket)$ l'ensemble des parties de $\llbracket 1, p \rrbracket$ de cardinal n . On note également $\mathcal{F}^{sc}(n, p)$ l'ensemble des applications strictement croissantes de $\llbracket 1, n \rrbracket$ vers $\llbracket 1, p \rrbracket$. On définit alors l'application φ suivante :

$$\varphi : \begin{cases} \mathcal{F}^{sc}(n, p) & \longrightarrow & \mathcal{P}_n(\llbracket 1, p \rrbracket) \\ f & \longmapsto & \{f(1), \dots, f(n)\} \end{cases}$$

Notons que $\{f(1), \dots, f(n)\}$ est bien de cardinal n si f est strictement croissante (injective suffit), d'après la remarque du préambule.

- D'une part, φ est injective.

En effet, si $f, g \in \mathcal{F}^{sc}(n, p)$ vérifient $\varphi(f) = \varphi(g)$, alors $\{f(1), \dots, f(n)\} = \{g(1), \dots, g(n)\}$. Puisque $f(1) < \dots < f(n)$ et $g(1) < \dots < g(n)$, on a $f(k) = g(k)$ pour tout $k \in \llbracket 1, n \rrbracket$. On a donc montré que $f = g$.

- D'autre part, φ est surjective. En effet, étant donné une partie $I \in \mathcal{P}_n(\llbracket 1, p \rrbracket)$, on peut écrire $I = \{i_1, \dots, i_n\}$ avec $i_1 < \dots < i_n$ (on range les éléments de I par ordre croissant). On peut alors définir une application $f : \llbracket 1, n \rrbracket \rightarrow \llbracket 1, p \rrbracket$ en posant $f(k) = i_k$. f est alors strictement croissante, et $\varphi(f) = \{f(1), \dots, f(n)\} = \{i_1, \dots, i_n\} = I$: f est un antécédent de I par φ .

Finalement, on a montré que φ était bijective. En particulier, $\text{Card } \mathcal{F}^{sc}(n, p) = \text{Card } \mathcal{P}_n(\llbracket 1, p \rrbracket) = \binom{p}{n}$, comme attendu. ■

Remarque. La preuve précédente est la version rigoureuse du fait (« intuitif » ?) suivant :

se donner une application strictement croissante de $\llbracket 1, n \rrbracket$ vers $\llbracket 1, p \rrbracket$ revient à choisir une partie de $\llbracket 1, p \rrbracket$ de cardinal n (qui constituera son image, l'ordre des éléments étant imposé par la croissance stricte).